



# Comité Directeur

**PROCÈS VERBAL du 05 juin 2020**

## **Visioconférence**

**Présidence** : Philippe COLLOT.

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU.

**Présents** : Pascal ANTONETTI, Michel BORTOT, Monique MACHO, Daniel MALHERBE, Bernard MARMION, Patrick POIX, Abdelhak RAJI, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHM, Orlando VIEIRA, Gérard VIVES.

**Excusés** : Pierre BILLARD, Stéphanie DI BENEDETTO, Vincent DUPRE, Dominique GODEFROY.

**Assiste** : Larbi BENCHEIKH (CDA)

### **1. Ouverture de la séance**

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres du Comité Directeur de leur présence en visioconférence. Il informe ces derniers que Jonathan GUIHO – Arbitre Officiel du District a eu la douleur de perdre son épouse très jeune. En ces tragiques circonstances, le Comité Directeur l'assure de tout son soutien et lui adresse ses plus sincères condoléances.

### **2. Approbation du PV de la Réunion du Comité Directeur du 20/05/2020**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **3. COVID-19 : impact sur le fonctionnement du District - Point de la situation à date**

Le Comité Directeur prend connaissance des informations émanant des instances parvenues depuis la réunion du 20/05/2020 et qui concernent le District.

#### **Reprise de l'activité Football**

Le Ministère des Sports a élaboré, en collaboration avec la FFF, une fiche reprenant les pratiques alternatives possibles. Celle-ci a été diffusée sur le site du District et transmise à tous les clubs.

Cette fiche décrit :

- Les alternatives possibles
- Le public concerné
- Les lieux envisagés
- Les aménagements imposés par le contexte sanitaire
- Le rythme de reprise imaginé en 4 étapes par la FFF

#### **Suspension à temps**

Des clubs ont fait un recours devant le CNOSF suite aux dispositions prises par la FFF.

#### **Fonds national de solidarité**

Chaque club percevra 10€ par licencié et l'aide sera créditée sur le compte des clubs à partir du mois de juillet. L'inscription se fera par le biais d'un questionnaire en ligne pour en bénéficier. Une dotation de ballons sera faite pour les plus petits clubs (-100 licenciés). Des aides à l'emploi et à la formation seront augmentées de 1.25 M€.

#### **Fonctionnement des Commissions**

Compte-tenu des nouvelles mesures gouvernementales liées au déconfinement, les commissions disciplinaires et réglementaires peuvent désormais se tenir en présentiel, sous réserve de respecter les règles de distanciation.

Le Comité Directeur examine les possibilités de réouverture des locaux au public ainsi qu'aux commissions. Après échange entre les participants, il décide de la repousser au 22/06/2020, a minima.

#### **4. Informations FFF-Instances-Institutions**

- a) Informations générales LFA / FFF (autres que celles liées au Covid-19)

**Réunion du COMEX du 11/05/2020** : le COMEX réforme la décision du 20 mai 2020 de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Professionnel qui a maintenu en Ligue 2 les clubs classés 19ème et 20ème selon le classement arrêté par la décision de son Conseil d'administration du 30 avril 2020. Il précise qu'il doit être fait application du règlement de la compétition en ce qu'il prévoit la rétrogradation en National 1 des clubs classés 19ème et 20ème de Ligue 2. Invite la L.F.P., compte tenu des circonstances exceptionnelles, à envisager une aide financière supplémentaire pour les deux clubs relégués en National 1.

**Label Ecole Féminine de Football et Label Jeunes Futsal** : adaptations des critères liées à la crise sanitaire = le Bureau Exécutif de la LFA valide les adaptations souhaitées (dérogations) pour cette fin de saison par le groupe de pilotage chargé des labels concernant le Label Jeunes Futsal et le Label Ecole Féminine de Football.

#### **Pour le Label Jeunes Futsal**

1. Projet d'encadrement et de formation - Modification du niveau de l'encadrement :

- A minima 1 éducateur certifié Futsal Base devient à minima 1 éducateur ayant les 2 attestations des 2 modules du futsal-base
- A minima 2 éducateurs certifiés Futsal Base devient à minima 2 éducateurs ayant chacun les 2 attestations des 2 modules du futsal-base
- A minima 4 éducateurs certifiés Futsal Base dont au moins 1 détient le CFF4 devient à minima 4 éducateurs ayant chacun les 2 attestations des 2 modules du futsal-base et dont un détient le CFF4

2. Visite club : cette visite pourra se faire sous la forme d'une simple réunion soit en présentiel, soit en visio-conférence avec a minima 4 participants :

- Instance fédérale : un conseiller technique et un dirigeant
- Club : un technicien (ex : le Directeur Sportif du club) et un dirigeant (si possible le Président du club ou à minima le Président des jeunes)

Il décide également de geler les critères d'évaluation de ce label pour la saison 2020-2021, qui resteront donc à l'identique de ceux de la saison 2019-2020, excepté la dérogation relative au niveau d'encadrement.

#### **Pour le Label Ecole Féminine de Football**

1. Projet associatif – La Promotion : Validation automatique de 2 journées découvertes + 1 plan de communication + 1 action en milieu scolaire

2. Projet sportif – Participation de l'équipe - Modification :

- Niveau bronze - Participation de l'équipe à 8 plateaux minimum sur la saison devient Participation de l'équipe à 4 plateaux minimum sur la saison
- Niveau argent – Participation de 3 équipes en football d'animation à 8 plateaux minimum et pour les jeunes à une offre de pratique officielle sur la saison devient Participation de 3 équipes en football d'animation à 4 plateaux minimum et pour les jeunes à une offre de pratique officielle sur la saison

- Niveau or – Participation de 5 équipes en football d’animation à 8 plateaux minimum et pour les jeunes à une offre de pratique officielle sur la saison devient Participation de 5 équipes en football d’animation à 4 plateaux minimum et pour les jeunes à une offre de pratique officielle sur la saison.

3. Visite club : cette visite pourra se faire sous la forme d’une simple réunion soit en présentiel, soit en visioconférence avec a minima 4 participants :

- Instance fédérale : un conseiller technique et un dirigeant
- Club : un technicien (ex : le Directeur Sportif du club) et un dirigeant (si possible le Président du club ou à minima le Président des jeunes).

## 5. Informations LPIFF

Réunion LPIFF du Comité Directeur du 03/06/2020

Philippe COLLOT détaille les principaux points abordés.

**Classements 2019/2020** : le Comité adopte les groupes pour les catégories SEN – U18 – U16 – U14 – FEM.

**Classements des Arbitres & Règlement de l’Organisation de l’Arbitrage** : le Comité valide les classements et les modifications réglementaires à apporter pour la saison 2019/2020.

**Technique** : les formations programmées ont été terminées hier. Les certifications se dérouleront jusqu’à fin juin en visioconférence.

**Labels Ecole Féminines et Futsal** : les Districts doivent remonter les dossiers pour le 20/06/2020.

**Critériums régionaux 2020/2021** : ils sont reconduits selon le même principe que cette saison.

## 6. La vie du District 77

a) Planning des Activités : juin

**11/06/2020** : réunion du Bureau en visioconférence (traitement des dossiers ANS).

**24/06/2020** : CD LPIFF à Morfondé.

**26/06/2020** : réunion CD 77.

b) Gestion sociale

Ludovic VANTYGHEM informe le Comité Directeur du prolongement du Chômage Partiel jusqu’à octobre 2020 et donne des précisions sur l’utilisation des salariés, à date.

Philippe COLLOT indique qu’un point sur les pertes de salaires dans le cadre du Chômage Partiel sera fait lors de la réunion du 26/06/2020.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide de pérenniser l’organisation technique à 2 CTD-DAP et 1 CDF. En conséquence il acte la suppression d’un poste de CDF

c) Suivi du Plan d’Actions financier

## Vente des Bâtiments de Melun

Jean-Marie RENAUD présente trois nouvelles offres d’achat pour les locaux de MELUN. Après un large échange entre tous les participants, le Comité Directeur décide de prioriser celle émanant d’un particulier. Cette information sera transmise au Notaire du District.

## Subventions ANS 2020

10 dossiers ANS « District » ont été élaborés :

- Développement pratique féminine
- Développement Foot Loisir
- Développement structuration des clubs
- Développement pratique Foot handicap

- e. Développement FUTSAL
- f. Développement Foot en milieu scolaire
- g. Journée évènementielle Foot Animation
- h. Journée évènementielle Foot en marchant
- i. Journée évènementielle FITFOOT
- j. Lutte contre les incivilités

Les dossiers « clubs » 2020 seront analysés le 11/06/2020 par le Bureau du Comité Directeur, selon la procédure prévue et une proposition d'attribution transmise à la LPIFF. L'enveloppe est de **36 437€**.

- a. Affaires sportives

### **Classements 2019/2020**

Le Comité Directeur prend connaissance du recours formulé par un club pour les Championnats U18 D1 et U14 D2.

Le Comité Directeur valide la modification du Classement SEN D2 – Groupe C suite au traitement d'un dossier disciplinaire. La mise à jour sera diffusée sur le site du District (pas d'incidence sur les accessions et rétrogradations).

### **Critérium +45 – 2020/2021**

Le Comité Directeur prend connaissance des messages reçus (2) concernant une demande de reconduction d'une dérogation qui était accordée jusqu'alors et qui prend fin à la fin de la présente saison.

Après une analyse attentive de la situation et un échange entre tous les participants, compte-tenu de la situation qui existait avant la création du District de Seine et Marne, notamment le nombre important de dérogations, le Comité Directeur décide de maintenir les dispositions prises en 2018 et transcrites dans les PV des 31/08 puis 20/09/2018.

### **Projection pyramide des groupes 2020/2021**

Le Comité Directeur effectue une 1<sup>ère</sup> projection de la pyramide des groupes pour 2020/2021. Philippe COLLOT rappelle que l'augmentation possible de la composition des groupes suite aux décisions fédérales du 16/04/2020 est faite au juste besoin, de sorte à éviter un impact sportif important lors du retour à la situation nominale à la fin de la saison 2020/2021 (impossibilité de lisser sur plusieurs saisons).

- b. Gestion des Commissions

Un message sera transmis à tous les commissaires du District afin de recueillir leurs intentions pour la saison 2020/2021.

- c. Informations Générales

### **Mesure d'incapacités**

Le Comité Directeur prend connaissance des mesures de police administrative prises à l'encontre de 2 dirigeants de club du Département.

## **7. Courriers reçus**

### Externe

*Le Comité Directeur prend connaissance des informations diffusées dans les CROS Actu IDF, Lettres du CoSMoS et @actuweb / Newsletter Service Civique et toutes les informations liées à l'épidémie COVID-19.*

**26/05/2020** : DDCS. Mesures d'incapacité à l'encontre de 2 dirigeants.

**27/05/2020** : DDCS. Service Civique.

**02/06/2020** : Mairie de Pringy. Reprise d'activité.

**03/06/2020** : DDCS. Kit à agir.

**03/06/2020** : ANPDF. PV du 26/05/2020.  
**05/06/2020** : Mairie de Melun. Evènements de l'été.

#### FFF/LFA

*Le Comité Directeur prend connaissance de la veille média hebdomadaire transmise et de toutes les informations liées au COVID-19.*

**26/05/2020** : Service Civique 2020/2021.  
**28/05/2020** : décision COMEX 11/05/2020. Suspension à temps.  
**02/06/2020** : LFA. Etat des lieux des instances.

#### LPIFF

*Le Comité Directeur prend connaissance de toutes les informations liées au COVID-19.*

**26/05/2020** : projet de fusion Chaumes / Ozouer.  
**26/05/2020** : certification des formateurs 2019/2020.  
**26/05/2020** : candidats Arbitres LPIFF 2020/2021.  
**27/05/2020** : modalités de classements des Arbitres LPIFF pour 2019/2020.  
**29/05/2020** : extrait PV CR d'Appel du 12/05/2020.  
**29/05/2020** : projet de fusion Chaumes / Ozouer. Report du dossier.  
**29/05/2020** : documents relatifs au CD LPIFF du 03/06/2020.  
**02/06/2020** : dossiers présentés au CD LPIFF du 03/06/2020.  
**04/06/2020** : subventions ANS dédiées aux clubs.

#### Clubs

**19/05/2020** : AS PORTUGAISE OURCQ MITRY. Critérium +45.  
**20/05/2020** : NANTEUIL. Critérium +45.  
**20/05/2020** : CHEVRY-COSSIGNY FC. Assemblée Générale.  
**21/05/2020** : US LAGNY M. Classements 2019/2020.  
**26/05/2020** : USCG. Projet de fusion.  
**27/05/2020** : CS DAMMARTIN. Recours.  
**29/05/2020** : C BRIE DES MORINS. Elections au sein du club.  
**29/05/2020** : FC INTERLOING. Décision Commission Discipline.  
**02/06/2020** : FC SAVIGNY. Classements 2019/2020 et demande de rétrogradation.

### **8. Comptabilité**

Patrick POIX aborde les points, ci-après.

Evaluation de la perte financière des salariés de mars à juin suite au chômage partiel.  
Point sur les écritures comptables et le rapprochement bancaire au 31 mai 2020.  
Solde dû sur le dernier relevé transmis.  
Dispositions de la Prime COVID.  
Mise à jour du prévisionnel au 30 juin 2020.  
Renouvellement du Partenariat Intersport 2020-2022.

### **9. Technique**

Les Critériums régionaux U12 et U13 sont reconduits par la Ligue la saison prochaine.

### **10. Arbitrage**

#### **Classements des Arbitres 2019/2020.**

Par souci d'harmonisation, le Comité Directeur valide l'adoption des mêmes règles que la LPIFF pour les classements des arbitres départementaux pour la saison 2019/2020.

En conséquence, Larbi BENCHEIKH présente au Comité Directeur les principes retenus pour l'élaboration du classement des arbitres 2019/2020.

Conformément à l'article 4.2 de son Règlement Intérieur (Promotions et Rétrogradations), la CDA, en fonction des besoins en effectif pour couvrir les rencontres dont elle a la gestion, arrête chaque année au cours du mois de mai les différents classements des arbitres.

Eu égard aux circonstances particulières liées à la crise sanitaire sans précédent qui sévit sur la France et des décisions prises par le COMEX FFF lors de sa réunion du 13 mars 2020, la CDA, réunie le 29/05/2020 en visioconférence, propose d'arrêter les classements des arbitres du District au 17 mars 2020.

Rappel, ci-après, des modalités définies concernant le classement des arbitres.

### **La rétrogradation : définition et modalités de gestion**

Il existe deux types de rétrogradations : la rétrogradation sportive et la rétrogradation administrative.

#### **La rétrogradation sportive**

La rétrogradation sportive est appliquée à l'Arbitre Départemental et/ou à l'Assistant Départemental qui, au cours de sa saison sportive, a été classé de manière complète sur tous les critères définis à l'article 4.2 alinéa b) du RI de la CDA.

**Au vu des circonstances énoncées auparavant, certains arbitres n'ont pas pu satisfaire à l'ensemble des critères, notamment au niveau des observations pratiques. Par conséquent, proposition est faite de ne pas appliquer de rétrogradation sportive à l'issue de la saison 2019/2020.**

#### **La rétrogradation administrative**

La rétrogradation administrative est appliquée à l'Arbitre Départemental et/ou à l'Assistant Départemental, qui au cours de sa saison sportive, n'a pas rassemblé l'ensemble des critères définis à l'article 4.2 alinéa b) du RI de la CDA. A l'issue de l'arrêt du classement des Arbitres, la CDA prend une décision pour les Arbitres n'ayant pas satisfait aux différents moyens d'évaluation.

**Au vu des circonstances énoncées auparavant, certains arbitres n'ont pas pu satisfaire à l'ensemble des critères. Par conséquent, proposition est faite de ne pas appliquer de rétrogradation administrative à l'issue de la saison 2019/2020.**

De plus, considérant que l'arrêt de l'ensemble des compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations dans chaque catégorie, nombre prévu dans l'article 5.2 du Règlement Intérieur de la CDA.

Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des championnats départementaux, permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués.

Considérant, également, que les conséquences de l'arrêt de l'ensemble des compétitions départementales avant que le nombre d'observations prévu par le règlement intérieur de la CDA ne puisse avoir lieu, ne sont pas prévues par le Règlement Intérieur et qu'il revient donc à la CDA de proposer de quelle manière les arbitres seront évalués pour la saison 2019/2020.

Considérant qu'il apparaît juste et équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date et de prendre notamment en considération les critères d'appréciation suivants :

- le nombre de matchs observés que l'arbitre aurait dû réaliser au cours de la saison en fonction de sa catégorie,
- le nombre de matchs observés qu'il a réalisé au cours de la saison, <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>
- les notes pratiques obtenus au cours de cette saison suite aux observations réalisées <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

- la note du test théorique, <sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>
- la note de comportement général (annexe 5 du règlement intérieur). <sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>

Par ces motifs,

La CDA considère :

1/ que tous les arbitres **D1, D2, AAD1 et AAD2, ayant effectué plus de 50%** de leurs observations (2 observations) peuvent être classés dans leur catégorie en tenant compte des deux notes pratiques,

2/ que les arbitres **D3, D4, JAD et féminines, ayant effectué une observation** peuvent être classés dans leur catégorie en tenant compte de la note pratique.

De plus, elle rappelle :

- que les effectifs arrêtés à l'issue des classements pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs cibles,
- que des promotions pourront être réalisées à titre exceptionnel en cours de saison (01/01), comme indiqué dans son règlement intérieur, sous réserve de satisfaire aux modalités prévues.

**En conséquence, au vu des circonstances énoncées précédemment, la CDA propose de promouvoir certains arbitres pour la saison 2020/2021.**

Compte-tenu de la projection de la couverture des rencontres pour la saison 2020/2021, la CDA propose les effectifs cibles suivants :

**Départemental 1** : 21 arbitres **Départemental 2** : 30 arbitres

**Départemental 3** : 39 arbitres **Départemental 4** : 36 arbitres

**Assistant Départemental 1** : 8 arbitres **Assistant Départemental 2** : 4 arbitres **Jeune Arbitre Départemental** : 41 arbitres

**Féminines Départementales** : 4 arbitres.

En l'état des connaissances des effectifs des différentes catégories à ce jour et des décisions mentionnées ci-dessus, la CDA propose des mouvements sportifs afin de pouvoir satisfaire, à compter du 01/07/2020, à la couverture des rencontres départementales.

#### **Départemental 1**

Pas de rétrogradations sportives. Arbitres centraux : **2 propositions stagiaires LPIFF**. Arbitres Assistants : **1 proposition stagiaire LPIFF**.

#### **Départemental 2**

**3 accessions** en catégorie supérieure. Pas de rétrogradations sportives.

#### **Départemental 3**

**4 accessions** en catégorie supérieure. Pas de rétrogradations sportives.

#### **Départemental 4**

**8 accessions** en catégorie supérieure. Pas de rétrogradations sportives.

#### **JAD**

**3 propositions stagiaires LPIFF**.

#### **Féminines**

## 2 propositions stagiaires LPIFF.

Après analyse de tous ces éléments, le Comité Directeur valide les principes retenus, le classement des arbitres qui en découle pour la saison 2019/2020 et la liste des stagiaires LPIFF pour 2020/2021.

### Candidats arbitres

Suite aux évènements sanitaires, des candidats arbitres, qui ont validé leur examen théorique et pratique, n'ont pas pu être nommés par le Comité Directeur du District.

Ce dernier procède donc aux nominations, ci-après.

### Arbitres Foot à 11

- ARANDA Sandy
- BATUMBO Alain Gloire
- BERTHELOT Thomas
- BOUCHERRAB Rayan
- DOUCOURE Mahamadou
- GRESSANI Enzo
- LAPLACETTE Yann
- LOUISERRE Ruddy
- PHAM Minh Tien
- POTIER Erwan
- VACHE Patrick

### Arbitres Foot Animation

- TIGHECHIT Omar
- ALBERTO Davy
- ALEM Ilyas
- EKOLI BONGOMBO Gloire-Moise
- EPEE MANDENGUE Maxime

## 11. Questions diverses / Tour de table

### **Orlando VIEIRA**

Souhaite des précisions concernant le classement des jeunes stagiaires. **Ils ne sont pas classés la 1<sup>ère</sup> année.** Revient sur l'agrément collectif porté par le District concernant les Services Civiques.

### **Monique MACHO**

Félicite Bernard MARMION pour la promotion de son fils Florent en tant qu'Arbitre Fédéral.

### **Bernard MARMION**

Très touché ainsi que son fils des messages de sympathie reçus, suite à la promotion de son fils.

### **Patrick POIX**

Précise ses dates de vacances.

Informe le Comité avoir fait le nécessaire concernant l'entretien des espaces verts à Melun.

### **Christiane CAU**

Effectue un point sur la réunion de la Commission Statut de l'Arbitrage.

### **Philippe COLLOT**

Se dit également très heureux de la promotion de Florent MARMION.



Prochaine réunion

**Comité Directeur** : 26/06/2020.

**La Secrétaire de Séance** : Christiane CAU.

**Le Président de Séance** : Philippe COLLOT.